



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-009

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 18 Janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un le lundi 18 janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 11/01/2021  
Date d'affichage 11/01/2021

---

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13  
Procurations : 1

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

**Était absents excusés** : Madame Chrystel VINCENT, Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS

**Était absent non excusé** : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Nicolas GAZENGEL a été élu secrétaire de séance.

**ACHAT D'UN PANIER GARNI POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS**

Rapporteur : Béatrice GUEGAN

**Présentation de la décision**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le repas des aînés organisé annuellement en février ne pourra avoir lieu. De ce fait, le conseil municipal propose de remettre aux personnes de 70 ans et plus un colis garni. En éco responsable, le souhait de la municipalité a été d'approcher les commerçants, producteurs locaux. Le coût approximatif de ce panier serait de 25 €.

Monsieur Le Maire propose de commander ces paniers garnis.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 13 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 21 janvier 2021.  
Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20210118-2021-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2021

